
**Conseil d'administration
du Centre de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys**

**Séance extraordinaire
2 juin 2026
À 18H30**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le 2 juin 2026 à 18 h 30 à la salle Diane-Lamarche-Venne du siège social, situé au 1100, boulevard de la Côte-Vertu, à Saint-Laurent.

Sont présents :

Anne Hortense Ebena
Etienne Chabot

Ghislain Laporte
Jean-Philippe Blanchette
Jérôme Pépin
Louis Bourgeault (en ligne)
Michel Turcotte
Naouel Magherbi (en ligne)
Romain Nanta
Yu Cai Tian

Tous membres du Conseil d'administration formant quorum

Sont absents :

Marion Godron
Caroline Trudel
Frédéric L'Hérault

Participent également à la séance en présentiel : Dominic Bertrand, Directeur général
Me Marie-Hélène Lambert, Secrétaire générale
Chantal Barhoum, membre du personnel d'encadrement

Sont également présents :

Alain Lavoie, DGA
Éric Lauzon, DGA
Ian Gagnon, DGA
Jean-François Chalut, directeur, SRM
Manolis Fragiadakis, coordonnateur, SRF
Kristel Woo, coordonnatrice, SAJC
Najia Belhachemi, régisseuse, SAJC

Ouverture de la séance

M. Jean-Philippe Blanchette déclare la séance ouverte à 18h54.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ...

3. ...

4. SERVICES EDUCATIFS

5. SERVICES ADMINISTRATIFS

5.1 Ressources humaines

5.2 Ressources financières

5.2.1 Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour l'année scolaire 2026-2027 - Adoption

5.3 Ressources informatiques

5.4 Ressources matérielles

5.4.1 École secondaire St-Laurent, édifice Émile Legault – Rénovation des surfaces piétonnières
et installation de bassins de rétention des eaux pluviales – Octroi du contrat

5.5 Gestion contractuelle et approvisionnements

5.6 Organisation scolaire

5.7 Transport

5.8 Affaires juridiques et corporatives

6. SECRETAIRE GENERALE

7. ADMINISTRATION GENERALE

8. ...

9. GENERALITE

10. QUESTIONS DIVERSES

11. AJOURNEMENT OU LEVEE DE LA SEANCE

PROPOSITION ADOPTÉE.

5.2.1 Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour l'année scolaire 2026-2027-Adoption

M. Laporte tient à préciser que les écoles ne sont pas sollicitées dans ce plan de retour à l'équilibre.

CA25/26-06-111

Documents déposés:

- A) Sommaire
- B) Plan de retour à l'équilibre budgétaire du CSSMB

ATTENDU QU'en vertu de l'article 279 de la *Loi sur l'instruction publique*, « *Le budget ne peut prévoir, sauf avec l'autorisation du ministre, aux conditions et selon les modalités que ce dernier détermine, de dépenses supérieures aux revenus* »;

ATTENDU QUE qu'en cours d'année, des demandes ont été transmises au ministère de l'Éducation du Québec afin de les informer du contexte financier du centre de services scolaire, lequel s'inscrit dans un déficit s'expliquant principalement par une combinaison de facteurs structurels et conjoncturels échappant en grande partie à son contrôle, notamment la diminution marquée de la clientèle scolaire, incluant la formation générale des jeunes, la formation générale des adultes et la formation professionnelle, laquelle entraîne une réduction importante des revenus de l'organisation;

ATTENDU QU'à la suite de ces démarches effectuées auprès des instances administratives du ministère de l'Éducation du Québec, visant à exposer la situation financière du centre de services scolaire et à solliciter un soutien adapté au contexte, les réponses obtenues ne prévoient aucun financement supplémentaire permettant d'atténuer les impacts du déficit;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation demande qu'un plan de retour à l'équilibre budgétaire d'un montant de 6 464 707\$ soit mis en place pour l'année scolaire 2026-2027;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a été dûment informé de la situation financière du centre de services scolaire, notamment de l'état de ses revenus, de ses dépenses et de ses prévisions budgétaires;

ATTENDU QUE le plan de retour à l'équilibre budgétaire reflète les travaux menés par le comité de répartition des ressources;

ATTENDU QUE la direction générale et la direction du Service des ressources financières recommandent l'adoption du plan de retour à l'équilibre budgétaire, lequel doit être déposé au ministère de l'Éducation au plus tard le 15 juin 2026;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le plan de retour à l'équilibre budgétaire pour l'année scolaire 2026-2027, lequel est déposé en annexe à la présente résolution;

De mandater le directeur du service des ressources financières afin de transmettre le plan de retour à l'équilibre budgétaire au ministère de l'Éducation du Québec, au plus tard le 15 juin 2026.

PROPOSITION ADOPTÉE.

5.4.1 École secondaire St-Laurent, édifice Émile Legault – Rénovation des surfaces piétonnières et installation de bassins de rétention des eaux pluviales – Octroi du contrat de construction

M. Laporte souhaite savoir quel est l'échéancier envisagé. M. Chalut mentionne que la phase qui est octroyée est prévue se réaliser jusqu' au mois de novembre prochain.

M. Laporte mentionne que l'école n'est donc pas à l'abri de dégâts dus à de fortes pluies cette année. M. Chalut explique que cela fait partie de la responsabilité de l'entrepreneur et que les travaux permettront de se protéger de tels dégâts.

CA25/26-06-112

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Compte-rendu de l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions
- C) Plan de zonage et de mobilisation des travaux

ATTENDU QU'en date du 10 février 2026, un appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres afin de retenir les services d'un entrepreneur qui réalisera les travaux de rénovation des surfaces piétonnières et installation de bassins de rétention des eaux pluviales à l'école secondaire St-Laurent, édifice Émile Legault;

ATTENDU QUE l'adjudication du contrat est basée sur le plus bas prix conforme pour l'ensemble des travaux devant être réalisés dans le cadre du présent projet;

ATTENDU l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions par les professionnels au dossier et le secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements, afin de déterminer le soumissionnaire conforme ayant présenté le prix le plus bas;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Charex inc., pour un montant de 4 631 900,00 \$ (toutes taxes exclues);

ATTENDU la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification;

Il est résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de construction à Charex inc., pour un montant total de 4 631 900,00 \$ (toutes taxes exclues), relativement à la rénovation des surfaces piétonnières et installation de bassins de rétention des eaux pluviales à l'école secondaire St-Laurent, édifice Émile Legault.

PROPOSITION ADOPTÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H58

Secrétaire générale

Président